



AVIS PUBLIC
Règlement numéro 913-2023

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné greffier de la Municipalité de Montebello.

QUE le règlement numéro 913-2023 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau adopté au cours d'une séance ordinaire qui a lieu le mardi **20 juin 2023, À COMPTER DE 19 00h**, sise 543 rue Notre-Dame, Montebello QC, J0V 1L0

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le programme triennal ;

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 21^e jour juin 2023

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mario. B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 juin 2023 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2023.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier